

Nombre de membres :

- En exercice : 27
- Présents : 19
- Votants : 25
- Procuration(s) : 6
- Absent(s) excusé(s) : 1
- Absent(s) : 1

Del_2023_06

Date de convocation :

Le 27 janvier 2023

Date d'affichage :

Le 27 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 2 février à 18h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Thierry GENETAY, Maire de la commune de Carignan de Bordeaux, à la mairie, salle du conseil municipal, 24 rue de Verdun, 33 360 Carignan de Bordeaux.

CONVOQUÉS : Thierry GENETAY, Isabelle PASSICOS, Christophe COLINET, Aurélie LACOMBE, Rémy POINTET, Sandrine ALABEURTHE, Laurent JANSONNIE, Anthony BROUARD, Martine LACLAU, Nicolas RAMON, Julia ZIMMERLICH, Charles ARIS-BROSOU, Karine VIROT, Michel BONNAT, Sylvie LHOMET, Patrice DANIAUD, Laetitia GADAIS, Etienne LHOMET, Sandrine LACOSTE, Cédric FLOUS, Cécile PEREZ, Pascal LATORRE, Bernard LACAZE, Frank MONTEIL, Véronique ZOGHBI, Philippe CASENAVE, Isabelle ELLIES

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) :

M. Anthony BROUARD donne pouvoir à M. Thierry GENETAY,
M. Nicolas RAMON donne pouvoir à M. Laurent JANSONNIE,
Mme Julia ZIMMERLICH donne pouvoir à M. Christophe COLINET,
Mme Sandrine LACOSTE donne pouvoir à Mme Isabelle PASSICOS,
Mme Cécile PEREZ donne pouvoir à Mme Sandrine ALABEURTHE,
M. Bernard LACAZE donne pouvoir à M. Michel BONNAT,

Excusé(e)(s) :

M. Philippe CASENAVE

Absent(e)(s) : -

M. Franck MONTEIL

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent JANSONNIE

Délibération 2023-06

Objet : FINANCES - Demande de Subventions Gymnase – DETR – Département (prorogation)

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération relative aux délégations accordées au Maire par le conseil Municipal,

Considérant l'avis favorable de la commission « Infrastructures-Bâtiments et Sécurité » du 26 janvier 2023,

Sur présentation de Monsieur Laurent Janssonie et de Monsieur Rémy Pointet, il est rappelé que le Maire peut signer tous les documents relatifs aux demandes de subventions jusqu'à 100 000 € comme énoncé dans la délibération visée en objet.

Néanmoins, il faut que les sommes soient prévues au budget. Le budget 2023 n'étant pas encore délibéré et les sommes étant supérieures à 100 000 €, il convient de porter cette délibération à l'attention de l'assemblée.

A la suite des investigations complémentaires menées à la demande de la maîtrise d'œuvre, les derniers livrables font état d'un coup d'objectif largement supérieur aux épures financières que nous avons élaborées.

Aussi en l'état, le projet et le phasage proposés par la maîtrise d'œuvre ne sont pas soutenables financièrement par la commune. En effet le contexte actuel très contraignant pour les collectivités nous oblige à revoir nos investissements, en particulier celui du gymnase, tout en conservant les besoins tels qu'ils ont été définis par les utilisateurs et la commune.

Ainsi, il a été demandé à la Moe de revoir son projet afin qu'il corresponde aux besoins définis par les utilisateurs dans le respect de l'enveloppe financière détaillée ci-après.

Un phasage opérationnel et budgétaire sera mis en place pour réaliser l'opération suivant une temporalité soutenable financièrement.

Afin de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR, l'estimation pour la réhabilitation de l'aire de jeu et la construction de nouveaux vestiaires en remplacement des existants aujourd'hui trop vétuste est la suivante (Plan de financement et demande de subvention liés à approuver) :

Commune de CARIGNAN DE BORDEAUX 24, rue de Verdun 33360 CARIGNAN DE BORDEAUX		
REHABILITATION DU GYMNASE ET CONSTRUCTION DES VESTIAIRES		
APPROCHE ESTIMATIVE COUT DES TRAVAUX		
	TOTAL HT	TOTAL TTC
VRD	80 841,00 €	97 009,20 €
GROS OEUVRE	262 472,32 €	314 966,79 €
ETANCHEITE / COUVERTURE / BARDAGE	91 904,36 €	110 285,24 €
MENUISERIE ALUMINIUM	16 435,53 €	19 722,64 €
MENUISERIE BOIS	34 232,86 €	41 079,43 €
PLATRIERIE	12 811,87 €	15 374,25 €
ELECTRICITE	73 819,44 €	88 583,32 €
PLOMBERIE / SANITAIRE / CHAUFFAGE VENTILATION	65 778,29 €	78 933,95 €
CARRELAGES	63 628,24 €	76 353,89 €
PEINTURE	21 125,60 €	25 350,72 €
FAUX PLAFONDS	3 866,20 €	4 639,44 €
SERRURERIE / CHARPENTE METALLIQUE	6 814,53 €	8 177,44 €
RESINE COULEE AIRE DE JEU	98 535,00 €	118 242,00 €
montant prévisionnel hors taxes	832 265,25 €	998 718,30 €
montant prévisionnel toutes taxes	998 718,30 €	

Débits		Crédits	
Travaux - montant estimé BET	832 265,25 €	DETR 2023	21% 175 000,00 €
		Conseil Départemental Gironde	13% 110 000,00 €
		Autofinancement	71% 547 265,25 €
Total	832 265,25 €	Total	832 265,25 €

Après présentation, il convient au conseil municipal de délibérer sur la demande exposée via le plan de financement présenté en supra et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés se prononce favorablement pour :

1. Le plan de financement présenté
2. Autorise le Maire à signer tous les documents qui s'y rapportent

Détail du vote : « Pour »
 « Contre »
 Abstentions
 Unanimité des présents

Le Secrétaire de Séance
Laurent JANSONNIE



Le Maire de Carignan de Bordeaux,
Thierry GENETAY

